



15ème législature

Question N° : 42146	De M. Raphaël Schellenberger (Les Républicains - Haut-Rhin)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > médecine	Tête d'analyse > Pénurie de médecins et fin des consultations médicales par téléphone	Analyse > Pénurie de médecins et fin des consultations médicales par téléphone.
Question publiée au JO le : 26/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Raphaël Schellenberger attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet de la fin des consultations médicales par téléphone. La crise de la covid-19 a obligé l'ensemble du corps médical à s'adapter et à expérimenter de nouvelles manières de fonctionner. Durant cette période, les consultations médicales ont pu être effectuées par des médecins généralistes par téléphone mais ce dispositif a pris fin le 1er juin 2021 avec la fin de l'état d'urgence sanitaire. Cette situation est regrettée par de nombreux médecins qui sont confrontés à une baisse des effectifs de la profession, baisse qui ne va que s'accroître dans les années à venir. Les médecins généralistes doivent ainsi prendre en charge un nombre croissant de patients, ce qui surcharge leur agenda. Les consultations téléphoniques avaient l'avantage de fluidifier le dispositif de consultation et de répondre facilement aux demandes ne nécessitant pas d'examen clinique. Ils soulignent également que même si les consultations par vidéoconsultation sont toujours possibles, les patients ne bénéficient pas systématiquement du matériel adéquat. Il lui demande à cet égard si le Gouvernement entend mettre à nouveau en vigueur les dispositions relatives à la consultation par téléphone pour faire face au nombre accru de patients engendré par la pénurie de médecins en France.